



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le **jeudi 17 mai 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE

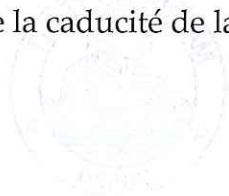
formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES - CM/18/057

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admission en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables ou éteintes, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.



Le Conseil Municipal est informé que Madame la Trésorière de Duclair a adressé au Service Finances de la commune les états des produits irrécouvrables et des créances éteintes pour le 1^{er} trimestre 2018. Ces états s'élèvent à 240,77 € et correspondent pour l'essentiel à des activités du Centre de Loisirs Doisneau et à des repas servis à la cantine scolaire dont les montants sont inférieurs à 15 euros :

Motif de la présentation en admission à non-valeur	Exercice concerné	Montant
Reste à réaliser inférieurs à 15 euros	2016	76,35€
Reste à réaliser inférieurs à 15 euros	2017	42,17€
Poursuite infructueuse	2017	122,25€
Total		240,77€

Pour ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme susmentionnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14.

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 240,77€.

Exercice concerné	Montant
2016	76,35€
2017	42,17€
2017	122,25€
	240,77€

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 6541 « Créances irrécouvrables » pour un montant de 240,77 €.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 18 mai 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

